POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / AVRIL 2022 - 6 €
N°336

Dossier

Classes de découverte : la relance

Régions

Le Grand Est aux petits soins pour le massif des Vosges

Numérique

L'avancée des déploiements en montagne

Mountain Planet

Transitions et innovations construisent la montagne de demain

Eric Martel

MOUNTAIN PLANET

SALON INTERNATIONAL
DE L'AMÉNAGEMENT EN MONTAGNE
GRENOBLE
ALPES - FRANCE

26 → 28.04 2022

TÉLÉCHARGEZ DÈS À PRÉSENT VOTRE BADGE D'ACCÈS AVEC LE CODE : MPANEM SUR MOUNTAIN-PLANET.COM

- Venez à la rencontre des exposants du monde entier
- Découvrez les innovations de l'ensemble de la filière
- Informez-vous sur les tendances et prospective de la montagne
- Retrouvez sur notre site le programme des temps forts

ON VOUS ATTEND !

900 marques de 25 pays

50.000 m² de surface d'exposition

23.000 professionnels en provenance de 68 pays

WWW.MOUNTAIN-PLANET.COM

suivez-nous :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

UN ÉVÈNEMENT alpexpo

ÉDITO

Les collectivités face à la hausse des prix

« Les collectivités territoriales sont confrontées depuis plusieurs mois à la hausse des prix de l'énergie et du carburant. Les impacts de la guerre en Ukraine se font par ailleurs sentir également sur l'approvisionnement et la hausse des prix des denrées alimentaires : + 36 % pour le blé, + 30 % pour le maïs et + 46 % pour le tournesol, selon les chiffres donnés par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. La restauration scolaire est directement impactée.

Les propositions de l'ANEM en faveur des projets alimentaires territoriaux (PAT) et de la valorisation des circuits courts sont de nature à répondre aux enjeux de l'autonomie alimentaire des territoires en garantissant des prix raisonnables pour les consommateurs et les producteurs. On sait que les territoires qui ont mis en place un PAT en tirent des bénéfices économiques, environnementaux et sociaux.

À plus court terme, l'ANEM se mobilise pour soutenir les territoires de montagne. Nous avons déjà alerté le gouvernement sur les conséquences de la hausse des prix de l'électricité sur les budgets communaux et pour certains professionnels, comme les exploitants des remontées mécaniques ou les entreprises de collecte du lait en montagne. La mobilisation continue avec les membres du Comité directeur et auprès de nos adhérents *via* une enquête lancée sur les impacts de la hausse des prix sur leur budget. Les résultats de celle-ci devrait permettre d'adapter nos propositions en faveur des collectivités de montagne dans le cadre de la prochaine loi de finances.

En parallèle de ces actions directement liées à la hausse des prix, l'ANEM se mobilise avec la Banque des territoires pour faire bénéficier à ses adhérents d'un accompagnement spécifique dans la rénovation de leurs ouvrages d'art. La Banque des territoires propose de structurer la démarche d'identification du parc des collectivités adhérentes. Pour cela, l'ANEM a adressé à ses adhérents un questionnaire afin d'évaluer leurs besoins. »

PASCALE BOYER

Secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Alpes.

« Les propositions de l'ANEM en faveur des projets alimentaires territoriaux et de la valorisation des circuits courts sont de nature à répondre aux enjeux de l'autonomie alimentaire des territoires. »

Abonnez-vous à la Newsletter de l'ANEM !

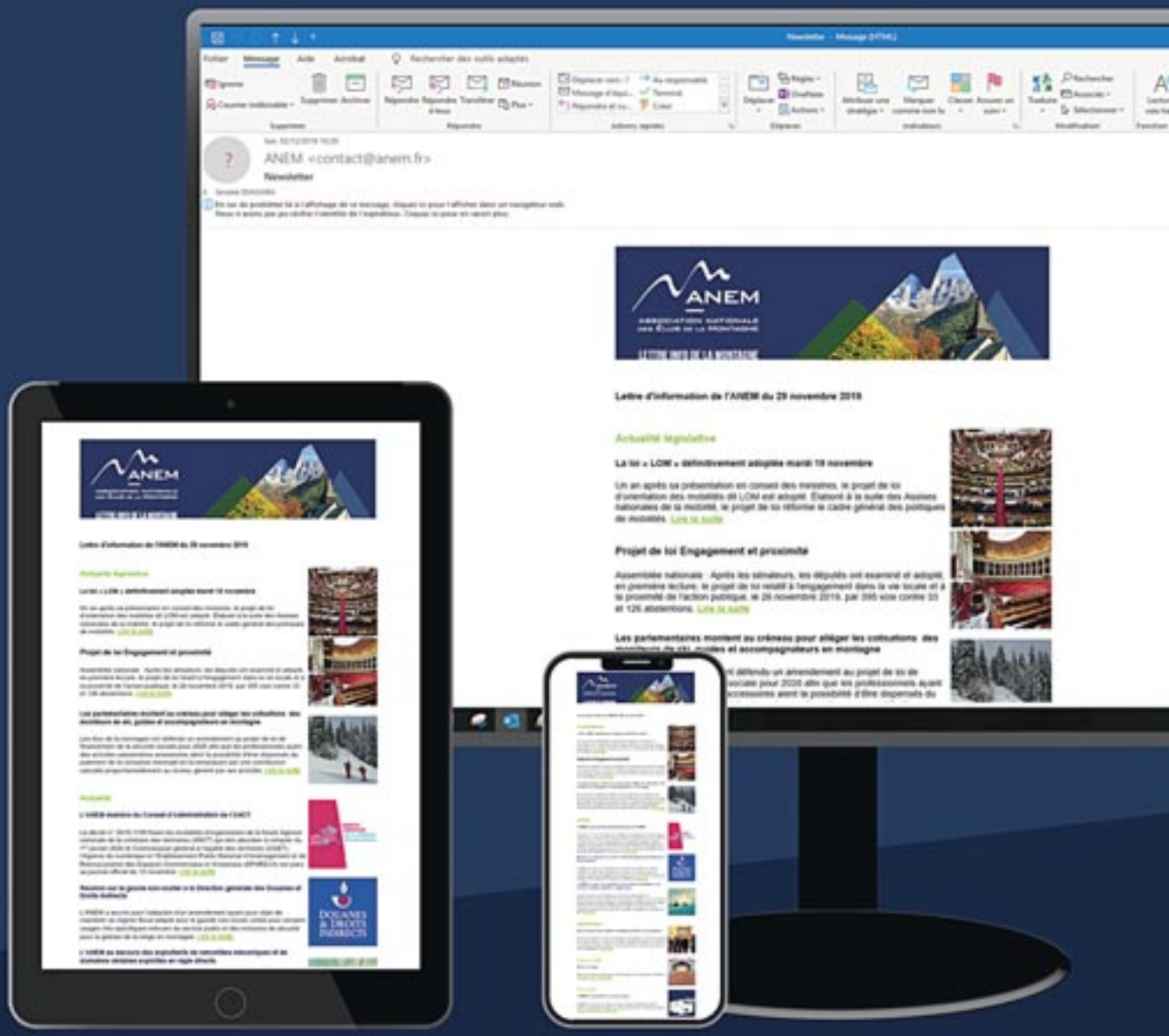

Rendez-vous sur www.anem.fr pour rester informé sur toute l'actualité de la Montagne.

Suivez-nous sur

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

Dossier

P. 10

Pour que tous les écoliers puissent découvrir la montagne

L'ANEM s'est beaucoup investie en faveur de la relance des classes de découverte dont l'érosion était manifeste depuis plusieurs années en raison de contraintes administratives et de la crise sanitaire qui avaient fini par décourager de nombreux enseignants et organisateurs. Dans ce double contexte, certains établissements d'accueil sont menacés de disparaître et l'économie des communes de montagne sur lesquelles ils sont installés s'en trouve fragilisée. Pourtant, les bienfaits pédagogiques de ces séjours scolaires de découverte sont unanimement reconnus. Le ministère de l'Éducation nationale s'est donc saisi du problème et a pris plusieurs mesures afin de favoriser la relance des classes de découverte, qualifiée par Jean-Michel Blanquer de « renaissance nécessaire ».

L'ESSENTIEL

P. 3 : L'éditorial de Pascale Boyer
Secrétaire générale de l'ANEM, députée des Hautes-Alpes.

P. 6 : Actualité
La montagne veut gagner en attractivité, à la fois en termes de vie quotidienne et de tourisme. Soutien au tourisme social, état des lieux des enjeux liés aux acteurs du tourisme, achat d'équipements sportifs modulables… sur tous ces points, la montagne innove et évolue.

P. 7 : L'écho des massifs
Connaissez-vous les races de chiens emblématiques de vos massifs ? *PLM* vous propose des brèves de massif entièrement dédiées aux chiens de montagne. Du berger d'Auvergne au Patou : tout, tout, tout vous saurez tout sur le kiki !

P. 8 : Régions
Dans une interview exclusive à *PLM*, Jean Rottner, président de la Région Grand Est, explique son action en faveur du massif des Vosges.

P. 9 : Artisanat
Les territoires de montagne regorgent de perles d'innovation et de créativité. Découvrez le portrait d'une entreprise haute en couleur.

P. 15 : Territoires
Le volontariat territorial en administration, un dispositif plébiscité par les collectivités de montagne qui apparaît gagnant-gagnant pour le recruteur et le recruté.

P. 16 : Numérique
Raccordement électrique en montagne, spéculation foncière, qualité de l'exploitation des réseaux fibre (FttH) : retour sur la rencontre des acteurs du numérique.

P. 18 : Mountain Planet
Le plus important rendez-vous de la filière de l'aménagement en montagne se tiendra du 26 au 28 avril à Alpexpo (Grenoble). En tant que co-présidente, l'ANEM compte faire de cet événement un temps fort de l'année 2022.

P. 19 : Vie de l'ANEM
Présentation des quatre responsables départementaux de l'Hérault et retour sur les trois réunions départementales dans le Puy-de-Dôme.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directrice de la publication et directrice de la rédaction :** Marie-Annick Fournier. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Jean-Marie Safra. **Communication :** Jérôme Diawara. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** droits réservés sauf crédits. **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris. **N° de commission paritaire** : 021G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 5 600 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Tourisme en montagne : une évolution nécessaire et inévitable

Les députées des Pyrénées-Orientales, Laurence Gayte, et de l'Isère, Marie-Noëlle Battistel, ont rendu un rapport d'information proposant un état des lieux des enjeux auxquels sont confrontés les acteurs du tourisme en montagne. Les rapporteures soulignent que l'évolution de l'offre passera par une réflexion globale sur l'accueil, l'hébergement et les transports.
En raison du réchauffement climatique, cette transformation sera nécessaire pour les stations dont le modèle économique est trop dépendant du ski, et celles de basse et moyenne altitude.

Bien comprendre la montagne permet de limiter les risques de conflits d'usage et de sensibiliser les publics à la préservation des territoires. C'est un axe fondamental du texte. Les rapporteures rappellent aussi la nécessité de soutenir le tourisme social afin de permettre l'accès de tous les enfants à la montagne. Enfin, les députées font un premier bilan positif du plan Avenir Montagnes et insistent sur la nécessité d'un dialogue continu sur les enjeux touristiques en montagne. Tous les leviers de concertation, institutionnels ou plus novateurs, doivent être mobilisés.

Le rapport ainsi que les 23 propositions sont disponibles sur le site Internet de l'ANEM.

Scannez-moi !

La Possession se met au sport !

Vanessa Miranville, maire de La Possession sur l'île de La Réunion, a décidé d'équiper sa commune d'une structure Pitch'One. La commune de 35 000 habitants compte à la fois des quartiers urbains sur le littoral et les premières pentes, mais aussi des « écarts » dans les « Hauts », notamment le village de Dos-d'Âne (1 130 m d'altitude, 1 750 habitants) et plusieurs « îlets » du cirque de Mafate qui ont la particularité d'être accessibles uniquement à pied ou en hélicoptère.

PHOTO D'ARCHIVE

La structure est un modèle gonflable Pitch'One R3G (composé de trois aires). Dotée d'un terrain de sports de buts (football, handball, basket-ball) et de trois buts extérieurs, ainsi que de trois terrains de sports de filets (badminton, volley-ball, tennis, tennis-ballon), elle permet d'utiliser deux terrains simultanément. Elle offre par ailleurs une capacité d'accueil de 24 joueurs sur une superficie de 182 m², inférieure à celle d'un demi-terrain de basket-ball. Elle s'installe et se gonfle en une vingtaine de minutes par deux personnes, et se dégonfle et se range en une quinzaine de minutes.

Cette structure doit être installée successivement dans différents sites (quartiers urbains et zones rurales) pour la promotion de la pratique sportive avec des initiations, des animations, des tournois... Qui a dit que la montagne ne pouvait pas accueillir facilement des infrastructures sportives ?

Spécial chiens de montagne

Le Patou
Le géant des Pyrénées

Le Patou est un géant blanc, originaire des Pyrénées centrales, traditionnellement utilisé pour garder et défendre les troupeaux. Calme et équilibré, il est le compagnon parfait pour les familles avec enfants. Pouvant atteindre jusqu'à 64 kg, c'est l'une des races de chiens les plus imposantes. Avec son physique puissant et dissuasif, il a rapidement été utilisé comme gardien de troupeau en montagne, repoussant de nombreux prédateurs (loups, félins, ours…).

Le Leonberg
Le colosse des Vosges

Issu de croisements de différentes races, le Leonberg est un géant qui tient autant de l'ours que du chien ! Originaire de la ville allemande du même nom, la légende veut que Heinrich Essig, qui est à l'origine de sa diffusion, cherchait à créer un chien ressemblant à un lion, l'animal figurant sur les armoiries de la ville. Jamais agressif, ce chien de garde est très patient et de compagnie agréable. Les maîtres passionnés se sont retrouvés l'été dernier à Saverne pour la traditionnelle exposition régionale des élevages afin de saluer cet animal emblématique des Vosges.

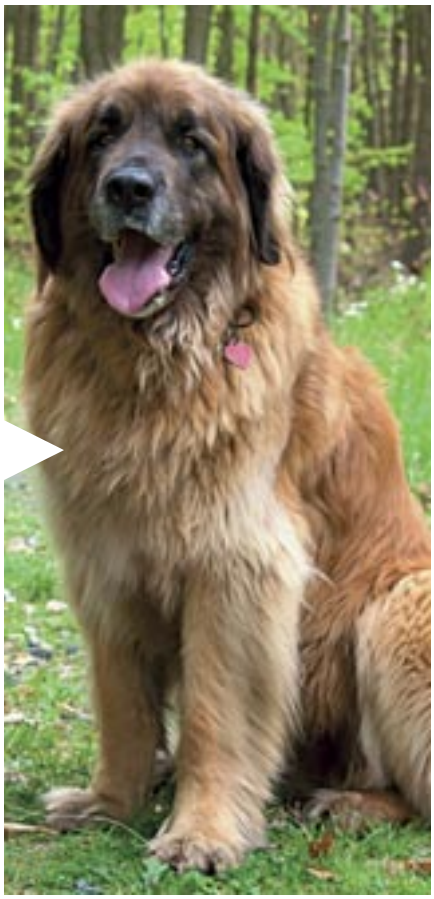

Le berger d'Auvergne
Un chien menacé d'extinction

Le berger d'Auvergne est une race de chiens locale très ancienne et quasiment éteinte. Actuellement, on en compte environ 300 spécimens dans le Massif central. Depuis 2014, l'Association de sauvegarde du berger d'Auvergne, située dans le Cantal, s'attache à préserver cet étonnant chien de pays et à relancer l'espèce. Le berger d'Auvergne est un chien instinctif, réputé pour son intelligence et facile à dresser pour la conduite des troupeaux, la garde et la chasse.

Le Bruno du Jura
Un infatigable chasseur

Le Bruno du Jura serait le descendant des chiens de l'Égypte ancienne, apportés en France et en Europe par les légions romaines. Réputé pour être infatigable, ce chien est capable d'évoluer sans difficulté sur tous les types de terrain. Chasseur de lièvres hors pair, il excelle dans tous les espaces, particulièrement ceux vallonnés ou difficiles.

Le Cursinu
Un chien corse robuste et rustique

Le Cursinu est une race de chiens de berger originaire de Corse. Cette race existe depuis le XVIe siècle mais elle n'a été reconnue qu'en 2003 par la société centrale canine. C'est un chien robuste et rustique d'une extrême polyvalence. Il est couramment utilisé pour la chasse au sanglier, au renard et au lièvre. Il excelle aussi dans la garde des troupeaux. Le Cursinu est considéré comme docile et très attaché à son maître.

Le bouvier bernois
Un chien au service de la montagne

Originaire de la région des Alpes bernoises, le bouvier bernois est un chien de ferme dressé pour la garde des bâtiments, des bovins et le transport du lait. Cette race serait vieille de plus de 2 000 ans et descendrait de chiens de type mastiff, arrivés en Suisse avec les armées romaines. Ce chien polyvalent est aujourd'hui devenu une figure emblématique de la montagne.

Jean Rottner
« La transition écologique est au cœur de notre action »

Christine Leroux-Pezeu

Le président de la Région Grand Est insiste sur la nécessité de se réinventer, d'enclencher une dynamique durable pour la montagne vosgienne et estime que le contexte actuel est une belle opportunité.

PLM : Que représente le massif des Vosges pour votre Région ?
Jean Rottner : Le massif des Vosges, seul massif de la région, est un joyau du patrimoine naturel du Grand Est. Ce territoire qui s'étend sur près de 200 km – depuis la frontière allemande du Palatinat jusqu'à Belfort, du piémont lorrain au piémont alsacien – est un espace exceptionnel à bien des égards. La richesse de sa biodiversité, ses paysages, ses écosystèmes et son attractivité économique lui confèrent une place tout à fait spécifique dans le Grand Est.
À la croisée de deux régions (Grand Est et Bourgogne-Franche-Comté) et de six départements, il bénéficie d'une influence climatique océanique et semi-continentale qui a façonné l'occupation du territoire et la vie de ses habitants.
L'ensemble de ces caractéristiques fait du massif vosgien un trait d'union entre des territoires aux histoires et spécificités différentes, mais partageant une ambition commune : celle d'incarner, chacun à leur façon, la montagne. Notre montagne est belle et nous devons collectivement faire « massif » pour révéler ce territoire aussi riche que fragile.

Qu'attendez-vous du plan Avenir Montagnes ?
Nous y contribuons à hauteur de plus de 16 millions d'euros. Notre but est de faire émerger des projets durables et qui fassent sens. Pour cela nous devons, avec l'État, mobiliser de l'ingénierie afin d'accompagner les porteurs de projets, les amener à se poser les bonnes questions quant aux impacts environnemental, économique et social.
Ce plan est aussi l'occasion, au-delà de l'important engagement financier pour le massif, d'améliorer la résilience des écosystèmes, des filières économiques et de la population. L'objectif : créer un tourisme durable, moins dépendant des seules activités hivernales. Ce nouveau tourisme devra également tenir compte de la nécessité de préserver l'environnement afin de garantir un cadre de vie de qualité, des modes de fonctionnement et d'organisation plus harmonieux et vertueux. Chacun devra trouver sa juste place dans cet espace partagé.

« Nous sommes en grande proximité avec le monde économique pour trouver les réponses les plus justes afin de préserver économiquement le massif. »

Quels sont les grands investissements actuels de la Région en faveur des Vosges ?
Près de 40 millions d'euros sont mobilisés par la Région dans le cadre du contrat de plan interrégional État-Régions 2021-2027 (CPIER), du plan de relance ou du plan Avenir Montagnes.
Ces investissements tendent à accompagner le territoire dans son adaptation au changement climatique, à renforcer son attractivité en créant les conditions favorables à l'accueil de nouvelles populations et à améliorer les relations entre le massif avec ses territoires voisins ainsi que ses villes portes.
Nous venons également de contractualiser avec les territoires concernés et l'État autour de projets de relance et de transition écologique. Nous allons aussi renforcer la desserte routière en nous appuyant sur les dorsales ferroviaires pour construire une offre de transports commune.
Bref, nous sommes très présents !

Quelle politique menez-vous afin de rendre le massif des Vosges plus durable ?
Au-delà du CPIER, la transition écologique est au cœur de notre action. Nous avons opté pour une nouvelle évaluation budgétaire climat, eau, biodiversité afin de nous assurer que soient pris en compte dans nos politiques les impacts environnementaux. Les aides attribuées aux projets réalisés en faveur du massif devront intégrer cette logique. Ainsi, nous connaîtrons la part allouée aux projets qui contribuent à son développement durable. Cela nous amènera sûrement à réinterroger certains dispositifs.
D'autres projets trouvent écho auprès du massif, tels que le programme européen LIFE Biodiv'Est qui engage plus de 26 millions d'euros sur dix ans afin d'accélérer la mobilisation de tous en faveur de la biodiversité.

Que fait la Région afin que le massif des Vosges soit encore plus viable économiquement ?
Les actions sont nombreuses ! Nous sommes en grande proximité avec le monde économique sur tous les sujets :

implantation, formation, emploi, énergie, transports pour l'accompagner au quotidien et trouver les réponses les plus justes afin de préserver économiquement le massif.
Traditionnellement, les entreprises s'y étant développées s'appuient sur les ressources naturelles du territoire : eau, bois. Certaines ont aujourd'hui disparu ou évolué. Néanmoins, de nombreuses pépites économiques aux savoir-faire patrimoniaux majeurs perdurent. Notre politique écologique permet la préservation de ces ressources essentielles pour l'économie du territoire. D'autres filières durables – que nous accompagnons – se sont implantées, générant de nouvelles activités : tourisme vert, industrie textile, production artisanale et locale…

« Le massif des Vosges, seul massif de la région, est un joyau du patrimoine naturel du Grand Est. »

Comment la Région encourage-t-elle un tourisme quatre saisons sur le massif des Vosges ?
Les crises successives (sanitaire, économique, environnementale) viennent rebattre les cartes. Dans le cadre de notre Business Act, nous avons décidé de réorienter nos politiques en matière de tourisme : transformation numérique des acteurs de la filière, transition écologique vers plus de tourisme vert et transformation économique *via* une multi-offre (culture, sport, nature, découverte). Des choix qui répondent à une demande croissante pour un tourisme de proximité, durable, responsable, porteur de sens et quatre saisons !
Nous accompagnons les acteurs vers ces nécessaires transformations. Par exemple, nous soutenons les stations de ski pour qu'elles développent des activités moins dépendantes de l'enneigement. Ce n'est pas un exercice simple, il faut faire « le deuil » d'une activité exclusivement centrée sur le ski alpin. Mais c'est aussi une belle opportunité d'avenir, de se réinventer, d'enclencher une dynamique durable !

La scierie Lejeune, 150 ans de savoir-faire

Avec un taux de boisement proche de 48 %, le département des Vosges est un département qui compte parmi les plus boisés de France avec 280 000 hectares de forêt. Dans les Vosges, la forêt est un élément identitaire fort, symbolisé par les trois sapins, verts ou blancs suivant les saisons, inscrits sur le blason du département.

La forêt vosgienne joue un rôle écologique, touristique et social très important pour le département. Mais c'est aussi une force pour son développement économique. La preuve en est : la scierie Lejeune.

La scierie Lejeune, implantée à Bitche, est une entreprise familiale transmise de père en fils depuis 1872. C'est d'ailleurs bientôt la 5e génération qui reprendra le flambeau ! Située dans le massif forestier des Vosges du Nord, à proximité de l'Allemagne, la scierie met ses compétences et son savoir-faire de plus d'un siècle au service de près de 1 000 clients. Avec 27 salariés, elle débite et transforme ainsi plus de 25 000 m^3 de bois chaque année, soit environ trente fois plus qu'il y a vingt ans. Une partie de la production est exportée vers l'Asie ou l'Amérique, mais aussi quotidiennement vers l'Europe. Elle n'oublie pas non plus sa clientèle locale, professionnels et particuliers, qui pourra se rendre dans le nouveau magasin qui ouvrira ses portes le 11 juin 2022, à l'occasion des 150 ans de la scierie.

DOSSIER

Pour que tous les écoliers puissent découvrir la montagne

Si les situations sont parfois un peu différentes entre les communes accueillantes, la crise sanitaire et la lourdeur des dossiers administratifs à remplir pour obtenir l'autorisation nécessaire ont abouti à la diminution des classes de découverte et des colonies de vacances. En début d'année, les annulations se sont encore multipliées. Cela ne remet évidemment pas en cause la pertinence de ces séjours scolaires qui répondent à des objectifs pédagogiques définis et qui constituent pour les élèves des moments de vie partagés et propices à l'acquisition de connaissances et de compétences. Certains établissements sont cependant menacés de disparaître et tout l'écosystème de leur commune s'en trouve fragilisé. En 2020, le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, qui parlait de « renaissance nécessaire », avait lancé le dispositif des « Vacances apprenantes ». Pour l'année 2021, et afin d'aider les organisateurs de séjours à maintenir et à relancer leur activité, le gouvernement a remis en place et élargi l'accès au fonds d'urgence de 15 millions d'euros pour les colonies de vacances et les classes de découverte.
En 2022, un catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement a également été créé.

Repères

Le catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement

- Mis à la disposition des enseignants des écoles maternelles et élémentaires ainsi que des collèges, le catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement (disponible sur le site Éduscol du ministère de l'Éducation nationale) vise à faciliter l'organisation des voyages scolaires.

- Il permet aux enseignants de localiser facilement et rapidement les structures d'accueil et d'hébergement adaptées à la mise en œuvre de leur projet pédagogique.

- Les critères de labellisation des structures d'accueil et d'hébergement reposent sur l'aptitude des infrastructures, équipements et matériels pédagogiques, la mise à disposition d'un cadre propice au projet pédagogique de l'enseignant (salle de classe et matériel pédagogique, espace nuit adapté à l'âge du public, etc.), l'accessibilité de la structure aux élèves en situation de handicap, la présence d'un service de restauration et la qualité des activités proposées.

- Les structures d'accueil et d'hébergement qui souhaitent candidater au catalogue national doivent remplir le formulaire disponible en ligne, en choisissant l'agenda du département dans lequel elles sont localisées.

- Leur candidature est ensuite instruite par la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Les structures d'accueil et d'hébergement candidates reçoivent ensuite une notification les informant de la décision d'octroi ou de refus de la labellisation.

- Les structures d'accueil et d'hébergement non labellisées peuvent continuer à accueillir des élèves sous réserve de remplir les conditions de sécurité propres à l'accueil des élèves mineurs.

- Les structures d'accueil et d'hébergement sont labellisées pour une durée de trois années scolaires.

- Le logo « Ma classe nature » est attribué aux structures d'accueil et d'hébergement labellisées proposant des activités tournées vers le développement durable, la protection de la nature et de la biodiversité, avec des séjours au tarif de référence fixé par le ministère chargé de l'Éducation, en concertation avec les associations de tourisme : 65 euros TTC par nuitée pour les séjours courts de une à trois nuits ; 57 euros TTC par nuitée pour les séjours longs d'au moins quatre nuits.

- Le tarif de référence inclut les prestations suivantes : un accompagnement des enseignants, un hébergement, des salles à disposition, un service de restauration en pension complète, la présence d'intervenants extérieurs pour la vie quotidienne et l'encadrement des activités spécialisées.

- La Charte qualité du transport occasionnel de mineurs énonce les conditions nécessaires au transport de mineurs dans le cadre notamment des voyages scolaires.

- Le recours à des entreprises de transport routier de voyageurs signataires de cette Charte constitue pour les enseignants et les familles d'élèves un gage de garantie vis-à-vis de la qualité de l'offre de transport en autocar proposée durant le séjour.

- La liste des transporteurs en autocar signataires de la Charte est disponible sur le site de la Fédération nationale des transports de voyageurs (FNTV) et celui de l'Organisation des transporteurs routiers européens (OTRE).

- Les enseignants conservent la possibilité de recourir à des structures ne figurant pas dans ce catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement, sous réserve que ces dernières remplissent les conditions de sécurité propres à l'accueil des élèves mineurs.

Ces indispensables classes de découverte

La lente désaffection des classes de découverte et les conséquences des fermetures dues au Covid ont entraîné un manque à gagner important pour de nombreuses communes. Il est crucial de les relancer, de les sécuriser et de les pérenniser. Exemples à Saint-Léger-les-Mélèzes et à Montricher-Albanne.

368 habitants dans un cas, 490 dans l'autre. À Saint-Léger-les-Mélèzes, dans les Hautes-Alpes, et à Montricher-Albanne, en Savoie, les classes de découverte, de neige ou de nature, ainsi que les colonies de vacances ont, depuis longtemps, joué un rôle considérable comme dans de multiples autres villages de montagne, racontent d'une même voix les deux maires, Gérald Martinez et Sophie Verney. Le temps passe, les difficultés surviennent, mais à Saint-Léger-les-Mélèzes et à Montricher-Albanne, l'engagement social et éducatif ne se dément pas. « Si on veut que les futurs citoyens français puissent se rendre compte de la beauté et des atouts de la montagne, il faut qu'ils aient été initiés, expose Gérald Martinez. Il faut qu'ils puissent la fréquenter. Il faut qu'ils côtoient ses habitants. Cela crée un lien irremplaçable ».

Sophie Verney est très bien placée pour savoir qu'il est en effet essentiel dans l'évolution des enfants de bénéficier de séjours de huit à quinze jours en montagne. « Les classes de découverte permettent aussi un approfondissement des relations entre les élèves de toute origine et contribuent ainsi à leur émancipation et à leur apprentissage », complète-t-elle. Sa commune est justement fertile en établissements et en structures qui leur sont consacrés. Montricher-Albanne, dans l'arrondissement de Saint-Jean-de-Maurienne, est composée de six villages et pas moins d'autant de centres de vacances. « Chez nous, il n'y a que ça, sourit-elle. C'est une station très particulière ». Il n'empêche. Derrière son sourire, perce une vraie inquiétude. Sophie Verney n'en fait pas mystère : l'année dernière, ses villages vacances n'ont pas pu ouvrir de tout l'hiver en raison de structures uniquement adaptées à la restauration collective. En outre, encore à cause du Covid, beaucoup de chefs d'établissement n'ont pas voulu emmener leurs élèves en classes de découverte bien qu'ils en aient obtenu l'autorisation. « Ils ont eu peur de la pandémie, peur des responsabilités qui pouvaient leur être attribuées en cas de problème. Sans compter que, pour les professeurs, c'est de plus en plus compliqué d'organiser des séjours scolaires », conçoit madame la maire, elle-même enseignante.

À Saint-Léger-les-Mélèzes, dans le Champsaur et à proximité, là où les premières classes de neige datent de 1968 et où 1 500 enfants peuvent être accueillis, les effets de la pandémie et des dédales administratifs se sont peut-être moins fait sentir mais ont tout de même fait l'objet, en septembre dernier, d'un séminaire régional de trois jours sous l'égide d'un organisme européen, la SUERA (Stratégie de l'Union européenne pour la région alpine). Sans surprise, les conclusions ont été unanimes : les classes de découverte, c'est essentiel pour le présent et l'avenir des enfants mais également pour les communes afin qu'elles conservent du salariat et continuent à faire perdurer de nombreux corps de métier. « Sur la vallée du Champsaur, le poids économique des centres de séjour représente 16 millions d'euros par an », calcule Gérald Martinez.

Les relancer pour de bon et les pérenniser est au centre des réflexions. « Afin que les classes de découverte puissent fonctionner normalement et qu'elles ne soient pas constamment remises en question, il faudrait que l'Éducation nationale les intègre dans ses programmes. En outre, les financements seraient plus faciles à débloquer », diagnostique le maire de Saint-Léger-les-Mélèzes. À Montricher-Albanne, où un centre de vacances attend toujours d'être indemnisé des dégâts provoqués par le Covid, Sophie Verney est, elle, dans l'urgence : « Au début de cette année, de nombreuses annulations nous ont encore mis à l'arrêt. Un soutien financier aux organisateurs de séjours est obligatoire ». Avec dans toutes les têtes, cette évidence qu'aucune sphère du monde éducatif ne conteste : il est particulièrement important, qu'une ou deux fois dans leur vie, tous les enfants de France découvrent d'autres horizons que le milieu dans lequel ils vivent au quotidien.

En effet, les classes de découverte et les colonies de vacances jouent un rôle considérable dans l'évolution des enfants et permettent à ceux qui ne partiraient pas autrement de vivre de nouvelles expériences.

La Ligue de l'enseignement se veut optimiste

Franck Présumey, délégué général de la Ligue de l'enseignement de l'Isère, dont le réseau est historiquement proche des enseignants, n'est pas très inquiet. « Quand la crise sanitaire sera derrière nous, les classes de découverte redémarreront, estime-t-il. La question financière, avec la difficulté de participation des familles et le coût des transports, demandera néanmoins des réponses urgentes. Nous demandons à l'Éducation nationale de prendre pleinement ses responsabilités en assumant que les classes de découverte constituent un véritable outil pédagogique. Il faut maintenant passer des contraintes administratives à l'incitation ».

Sarah El Haïry
« Nous avons simplifié le processus et apporté davantage de sérénité aux enseignants »

La secrétaire d'État en charge de la Jeunesse et de l'Engagement est convaincue que la simplification du dispositif et une charte de qualité du transport collectif vont permettre une forte relance des classes de découverte et des colonies de vacances.

PLM : La crise sanitaire a encore accru la lente raréfaction des classes de découverte. Où en est le plan de relance qui a été annoncé ?

Sarah El Haïry : En mars, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a créé le premier catalogue national des structures d'accueil et d'hébergement qui recense l'ensemble des structures labellisées pour l'accueil de voyages scolaires – de l'école primaire au collège. Cela peut ne sembler qu'un outil mais c'est une avancée très importante. Pour la première fois, les enseignants et les parents d'élèves vont avoir une visibilité complète sur toutes les structures de notre pays, avec des commentaires sur les particularités de chaque structure, les activités qui peuvent y être menées, illustrées de photos. Ainsi, en quelques clics, les enseignants vont pouvoir trouver le lieu idéal pour le projet pédagogique qu'ils construisent pour leur classe. Certains séjours, qui seront labellisés « Ma classe nature », offriront même des prestations standardisées et un tarif par nuitée unique et négocié.

Comment rassurer les parents et les enseignants ?

Nous avons travaillé avec les fédérations d'autocaristes – FNTV et OTRE – ainsi que le ministère des Transports à l'élaboration d'une charte qualité du transport collectif (la Charte qualité du transport occasionnel de mineurs). Nous invitons les organisateurs de séjours scolaires à privilégier les entreprises signataires. Ce sera de nature à rassurer les parents pour qui le voyage scolaire est parfois la première occasion de se séparer de leur enfant. Tout cela va considérablement simplifier le processus et apporter davantage de sérénité aux enseignants qui, quelquefois, renoncent par crainte d'une organisation trop lourde et trop complexe. J'en suis convaincue : cela attirera une nouvelle génération d'enseignants et cela constituera un levier de relance forte.

Beaucoup d'acteurs du secteur demandent la création d'un « Pass colo ». Y êtes-vous favorable ?

La création d'un tel dispositif est effectivement à étudier. Si l'on devait l'instituer, il devrait avoir un double objectif de soutien quantitatif à la demande et de mixité sociale. On le sait, certaines catégories sociales ont déserté les colonies et je veux des colonies avec des enfants de toutes les catégories sociales et de toute origine.

Pourquoi le tourisme social, les classes de neige et les colonies de vacances sont-ils redevenus aussi importants ?

La réponse est très simple : ils sont porteurs du vivre-ensemble et de la cohésion sociale dont nous avons tous tellement besoin… Le tourisme social, ce sont des vacances, des moments de vie ; c'est aussi du collectif, des valeurs, de la solidarité. Les classes de neige, c'est la découverte de certains de nos plus beaux territoires. Les colonies de vacances, ce sont des moments partagés qui font grandir les enfants et les rendent heureux, ensemble.

Avec Jean-Michel Blanquer, nous avons mis en œuvre le dispositif « Colos apprenantes » depuis 2020 et son succès est indéniable : en 2021, 80 000 enfants en ont bénéficié.

Qu'attendez-vous des élus locaux dans ce domaine ?

Ils font déjà énormément. Certains sont particulièrement investis parce qu'ils accueillent des jeunes dans leur commune. D'autres parce qu'ils sont organisateurs de départs. Ce que j'attends d'eux, c'est qu'ils continuent d'être convaincus par les bénéfices considérables des voyages scolaires et des colonies de vacances, et qu'ils continuent d'en faire un axe prioritaire de leur politique enfance et jeunesse.

@JMNOUZHOUN

ELISA FELZ

Simon Thirot

« Nous souhaitons une véritable politique ambitieuse de promotion des séjours en classes de découverte »

Devant les difficultés rencontrées par certains centres pour maintenir leur activité, le délégué général de l'Union nationale des associations de tourisme et de plein air (UNAT) estime qu'un fort soutien des collectivités et des pouvoirs publics est indispensable.

PLM : Quelles ont été les conséquences de la crise sanitaire sur les classes de découverte ?

Simon Thirot : Comme tous les acteurs des loisirs, des vacances et du tourisme, les organisateurs et les hébergeurs du secteur, et notamment des classes de neige, ont été très impactés – du fait de la fermeture des remontées mécaniques mais aussi des très grandes difficultés pour les professeurs à aborder le sujet car, ces derniers mois, l'administration de l'Éducation nationale a vraiment compliqué les choses en ne donnant pas les autorisations ou en tardant énormément à le faire alors même que les enfants avaient un vrai besoin de bon air et d'activités de pleine nature. Nous nous sommes saisis du problème et nous remercions les élus de la montagne qui ont relayé cette inquiétude.

Quels sont les principaux problèmes administratifs qui entravent l'organisation de ces classes ?

De plus en plus de contraintes sont imposées à l'encadrement. Quand cela touche à la sécurité des enfants, cela peut se comprendre. Beaucoup moins quand elles sont d'ordre administratif et que les enseignants se voient mettre tellement de bâtons dans les roues qu'ils préfèrent renoncer à organiser leur classe de découverte parce que les dossiers à monter sont extrêmement lourds, parce que les délais de traitement des dossiers peuvent atteindre onze semaines, parce que les financements sont de plus en plus difficiles à trouver et que les autorisations ne sont pas toujours données.

« De plus en plus de contraintes sont imposées à l'encadrement et les financements sont de plus en plus difficiles à trouver. »

De nombreux centres se trouveraient dans une situation critique ?

Comme tous les opérateurs de tourisme, ils ont été plutôt bien accompagnés pendant la crise. Certains connaissent cependant un équilibre relativement précaire parce qu'il y a moins de départs en colonies de vacances. Un fort soutien des collectivités et des pouvoirs publics est donc nécessaire afin de maintenir ces centres en activité. Néanmoins, nous ne sommes pas dans une situation de faillite du secteur. Les opérateurs sont là, ils répondent présents et ont envie de continuer à proposer ces activités.

Que demandez-vous pour relancer réellement ces classes de découverte ?

Nous souhaitons une véritable politique ambitieuse de promotion des séjours en classes de découverte portée par le ministère de l'Éducation nationale. Il faut qu'ils soient encouragés et il faut convaincre les enseignants et les familles de leur intérêt pédagogique pour les enfants. Il faut aussi une campagne de mobilisation des élus locaux. Idéalement, chaque enfant devrait avoir la possibilité de partir en classe de découverte au moins une fois au cours de sa scolarité.

Le volontariat territorial en administration

Un dispositif plébiscité par les collectivités de montagne

Dans le cadre du déploiement de l'Agenda rural, le gouvernement a mis en place en 2021 un dispositif de volontariat territorial en administration (VTA). Ce dispositif, destiné aux jeunes diplômés, permet d'apporter un soutien aux territoires ruraux en matière de développement et d'ingénierie, avec une aide de l'État de 15 000 euros par contrat de mission.

En 2021, près de 300 collectivités ont souscrit à ce dispositif. Il permet au jeune VTA de bénéficier d'une première expérience, reconnue et valorisée, en ingénierie au service des territoires ruraux.

Lors du dernier comité interministériel aux ruralités, le 24 septembre 2021, le Premier ministre a annoncé un objectif de 800 VTA supplémentaires pour 2022. Un an après le lancement de ce dispositif, les retours d'expériences des adhérents de l'ANEM qui ont recruté un VTA sont satisfaisants. Les collectivités reconnaissent l'apport d'une ingénierie de qualité de ces jeunes diplômés ainsi qu'un regard nouveau, plus « jeune », sur les pratiques et les projets au sein des équipes communales et intercommunales.

La définition du besoin et de la fiche de poste sont des étapes importantes dans le processus de recrutement. Ainsi, la commune de Jausiers, située dans les Alpes-de-Haute-Provence, a engagé en août 2021 un VTA titulaire d'un Master 2 en Gestion des territoires et développement local, spécialisé sur les territoires ruraux, en qualité de chargé de mission pour le projet alimentaire territorial (PAT) de la commune. Il a pour missions l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du PAT ainsi que le suivi de son plan d'action opérationnel. Il pilote les prestataires externes ; il construit et anime un réseau de partenaires locaux autour des thématiques agricoles et alimentaires locales ; il anime les instances de gouvernance du PAT (comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail) et déploie des outils et des méthodes de mobilisation adaptés aux différents contributeurs et publics visés (ateliers de coconstruction, enquêtes…). Il a également pour mission de suivre le projet « Culture de liens » qui a pour objectif la réhabilitation d'une friche en pôle d'activité autour de l'agriculture.

« Le Premier ministre a annoncé un objectif de 800 VTA supplémentaires pour 2022. »

GORODENKOFF PRODUCTIONS OU / STOCK.ADOBE.COM

La communauté de communes du Pays des Écrins dans les Hautes-Alpes a saisi cette opportunité pour recruter trois VTA pour des projets sur lesquels elle avait besoin de mobiliser de nouvelles compétences. Depuis janvier 2022, trois jeunes diplômés ont renforcé les équipes afin de travailler sur les mobilités, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) et l'optimisation du service des déchets ménagers.

Qu'est-ce que le VTA ?

Le volontaire territorial en administration est un jeune diplômé âgé de 18 à 30 ans et d'un niveau Bac+2 minimum, qui renforce les compétences en ingénierie de projets d'un territoire rural le temps d'une mission allant de 12 à 18 mois.
Ces postes s'adressent notamment à de jeunes diplômés en droit, aménagement du territoire, géographie, administration des collectivités, sciences politiques, pour remplir des missions comme l'élaboration de diagnostics, la contribution à l'animation ou à l'élaboration de projets de territoire, le montage des demandes de subventions ou encore pour apporter un appui à des chefs de projets (PVD, PAT, etc.).
L'Agence nationale de la cohésion des territoires se tient à la disposition des élus pour tout complément d'information (vta@anct.gouv.fr).

Comité de suivi de la couverture numérique

Quelles avancées en montagne ?

Le 16 février, l'ANEM organisait son comité de suivi de la couverture numérique en montagne. Cette réunion a été l'occasion de faire un point sur l'avancée des déploiements mobile et fixe.

Lors de cette rencontre, l'ANEM a réuni autour de la table de nombreux acteurs du numérique. Parmi eux : les opérateurs de téléphonie mobile partenaires de l'Association, des représentants de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP), des membres de la Fédération française des Télécoms (FFT), de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et des parlementaires Jeanine Dubié, Pascale Boyer, Jean-Pierre Vigier et Marie-Noëlle Battistel. Le compte rendu détaillé est disponible sur le site Internet de l'ANEM.

Scannez-moi !

Plusieurs points de vigilance ont été abordés par les élus durant la réunion :

Le raccordement électrique

Il s'avère souvent plus complexe que prévu (absence d'élagage et de génie civil, difficultés d'accès aux domaines privés et obtention des autorisations parfois impossible…) et ralentit parfois l'installation d'un pylône ou de la fibre.

La qualité de l'exploitation des réseaux fibre (FttH)

Les élus ont insisté sur la nécessité de ne pas négliger la qualité des réseaux et ont rappelé que, trop souvent, ils sont interpellés pour des infrastructures dégradées (fibre endommagée par les intempéries ou par autrui, coupures pouvant durer plusieurs mois, portes et serrures d'armoires cassées, câblages en « plat de nouilles », points de branchements optiques ouverts…). L'ARCEP a présenté les travaux qu'elle a engagés sur le raccordement final et le plan d'action complémentaire afin d'améliorer la qualité du réseau qui s'articule autour de trois axes :

- Mieux contrôler les interventions, notamment avec la mise en place d'un outil de notification en temps réel des interventions.

- Mieux contrôler le respect des processus d'intervention par les techniciens, notamment par la limitation du rang de

sous-traitance et le renforcement de la formation.

- Remettre en conformité les infrastructures les plus dégradées.

La spéculation foncière

Dans le cadre de l'accord du New Deal mobile, de nombreuses communes pas encore couvertes en 4G sont identifiées par les équipes projet locales afin d'être couvertes dans les 24 mois suivant la publication des arrêtés ministériels, à la charge des opérateurs. Dès la publication de l'arrêté, des échanges s'engagent entre l'opérateur leader en charge du déploiement et le maire afin de trouver un terrain, puis pour la délivrance de l'ensemble des autorisations administratives. Dans la pratique, il peut arriver que des sociétés tierces viennent s'immiscer dans ce processus, soit avant l'implantation d'un pylône soit en fin de bail dans le cadre d'anciens programmes de couverture mobile. Sans la vigilance des élus locaux, le risque d'une rupture de la couverture en 4G est réel (voir encadrés).

Qu'est-ce qu'une Tower Company ?

Les Tower Companies sont des opérateurs d'infrastructures spécialisés dans l'hébergement d'équipements télécoms pour les opérateurs de téléphonie mobile (TDF, Cellnex, American Tower Corporation, Hivory, Phoenix Infrastructures France, On Tower France Totem...).

Comment les Tower Companies interviennent-elles auprès des communes ?

Dans le cadre de l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile au titre du New Deal mobile, les Tower Co interviennent avant la signature du contrat de bail entre la commune et l'opérateur. Elles sollicitent une commune pour proposer l'installation, en amont, d'un pylône sur la commune identifiée comme étant prioritaire.
Les Tower Co mettront en avant un gain de temps sur la mise en œuvre du dispositif.

Quels sont les risques ?

Si les opérateurs sont tenus à des obligations de couverture, il leur appartient d'en définir les modalités de mise en œuvre. Ainsi :

- Un opérateur n'est pas tenu par un contrat de bail conclu entre la Tower Co et la collectivité.
- Concernant l'installation d'un pylône en avance de phase, l'opérateur n'a pas non plus l'obligation de s'y greffer.
- Enfin, rien n'indique que le pylône permettra à l'opérateur de satisfaire à ses obligations de couverture.

Par conséquent, la conclusion d'un bail avec une Tower Co et l'installation d'un pylône ne garantissent pas à la commune son utilisation par les opérateurs.

Quelle est la solution ?

Depuis la loi n° 2021-1 485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France, lorsqu'une Tower Co sollicite un maire, elle a l'obligation de justifier d'un document attestant d'un mandat de l'opérateur de téléphonie mobile ayant vocation à exploiter l'installation.
Si la commune est sollicitée par une société tierce, il faut avant tout s'assurer qu'elle intervient en vertu d'un mandat de l'opérateur leader. La commune ne doit pas hésiter à contacter l'équipe projet locale de son département.

Qu'est-ce qu'un Land Aggregator ?

Les Land Aggregators sont des sociétés spécialisées dans l'optimisation des revenus fonciers des communes (Vallocîme, Toweo, TelecomInvest...).

Comment les Lands Aggregators interviennent-ils auprès des communes ?

Dans le cadre de l'exécution des programmes gouvernementaux New Deal mobile, Zones blanches–centres-bourgs ou encore 800 sites stratégiques, la commune peut être démarchée par des lands aggregators qui proposent de prendre le relais du contrat de bail initial conclu avec l'opérateur, soit en cours d'exécution, soit à l'échéance du contrat initial.
Concrètement, ces sociétés démarchent les propriétaires des terrains sur lesquels sont déjà installés les pylônes de téléphonie mobile et proposent, avant l'expiration du bail initial avec l'opérateur, un loyer revalorisé.

Quels sont les risques ?

L'opérateur peut refuser l'augmentation du loyer entraînant la résiliation du bail. Dans ce cas, l'opérateur procède à la dépose du pylône, entraînant la disparition de la couverture mobile.
Par ailleurs, la commune peut perdre le loyer perçu jusqu'à présent.

Quelle est la solution ?

Actuellement, la loi n'encadre pas les pratiques des Land Aggregators. Il est néanmoins conseillé de se rapprocher de l'équipe projet locale en cas de sollicitation par une société tierce.

Transitions et innovations construisent la montagne de demain

Mountain Planet se tiendra du 26 au 28 avril 2022 à Alpexpo, le parc événementiel de Grenoble. C'est le plus important rendez-vous international de la filière de l'aménagement en montagne. Pour cette 25e édition, Mountain Planet aura pour thème « Transitions et innovations construisent la montagne de demain ».

Salon de la prospective, Mountain Planet est le lieu où sont dévoilées les évolutions qui bâtissent la montagne de demain (mobilités, aménagements, gestion de l'eau et des déchets, tourisme quatre saisons…) et les nouvelles avancées technologiques (innovations, transformations numériques…) qui préfigurent la montagne du futur.

De nouveaux espaces accueilleront des entreprises autour de la mobilité, de l'énergie, de la gestion des ressources, des déchets, de la rénovation et du handicap, de la déco et du design intérieur. Un village des start-up internationales, en partenariat avec la French Tech in The Alps, regroupera des jeunes entreprises innovantes répondant aux nouveaux besoins des territoires de montagne.

Le Salon accueillera trois master class internationales sur des sujets de prospective :

- Le 26 : La digitalisation de l'offre touristique : un enjeu majeur pour le futur de la montagne.
- Le 27 : Quelle dimension environnementale dans la stratégie des destinations de montagne ?
- Le 28 : Recruter de nouveaux clients pour la montagne : un enjeu immédiat et à long terme.

De nombreux pitchs exposants présenteront leurs solutions et services en 10 minutes.

Trois conférences internationales :

- L'hôtellerie haut de gamme et luxe en montagne : quelles sont les nouvelles attentes de la clientèle ? Quelles sont les meilleures pratiques ? Quelles tendances pour le futur ?
- Quatre décennies de sports d'hiver en France : la face cachée des datas ?
- La transition des business models en montagne : pourquoi et comment la conduire ?

Les visiteurs pourront également assister à plusieurs autres événements :

- Le colloque ANEM : tourisme de demain – les atouts de la montagne pour relever le défi.
- Une présentation du rapport international sur le tourisme de neige et de montagne de Laurent Vanat.
- Le colloque OITAF (Organisation internationale des transports à câbles) : transports à câbles, sécurité au top.

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) dévoilera sur son espace plusieurs prototypes qui répondent aux enjeux et aux problématiques des acteurs de la montagne de demain.

Le tourisme de demain : les atouts de la montagne pour relever le défi

Le tourisme occupe une place centrale dans l'économie montagnarde et constitue un outil essentiel du développement local. Mais les mutations en cours qui affectent globalement la société aux plans économique, sanitaire, technologique, climatique et écologique incitent à s'interroger sur les répercussions du tourisme de demain. La richesse du patrimoine montagnard, qu'il soit naturel, industriel, architectural ou historique est la force de la montagne. Lors de son colloque, l'ANEM mettra en lumière plusieurs modèles vertueux qui inspireront tous les acteurs de la montagne.

Pour plus d'informations et pour télécharger gratuitement votre badge, rendez-vous sur www.mountain-planet.com avec le code marketing ANEM.

Scannez-moi !

Jean Arcas

Francis Cros

Jean-Luc Falip

Philippe Huppé

L'Hérault compte quatre responsables départementaux

Jean Arcas est maire d'Olargues depuis 1983, vice-président de la communauté de communes du Minervois au Caroux et président du syndicat mixte du Pays Haut-Languedoc et Vignobles. Ses principales missions en tant que président du Pays concernent la sauvegarde d'un vignoble de qualité, le maintien et l'aide aux commerces de proximité et les activités de pleine nature. Le Pays anime également, avec l'agence régionale de santé (ARS), un conseil local de santé mentale et accompagne les porteurs de projets. Le travail qu'il mène en partenariat avec quatre communautés de communes, le département de l'Hérault, la Région Occitanie ou encore le Parc naturel du Haut-Languedoc s'effectue dans un esprit de parfaite solidarité et de complémentarité. Il n'hésite pas à solliciter l'ANEM pour le maintien des services publics ou les approches juridiques de certains dossiers.

Francis Cros est maire de La Salvetat-sur-Agout depuis 2020. Il est également président de l'Association des communes forestières de l'Hérault et membre du conseil d'administration de l'Office national des forêts. Il a été conseiller général du Canton de La Salvetat-sur-Agout de 1992 à 2015 et président de la communauté de communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut-Languedoc.

Jean-Luc Falip est conseiller départemental de l'Hérault depuis 2004, ancien vice-président du département. Il est également maire de Saint-Gervais-sur-Mare depuis 2001 et premier vice-président de la communauté de communes Grand Orb délégué aux relations publiques et institutionnelles, à la solidarité et à la santé.

Philippe Huppé est député de l'Hérault depuis 2017 et membre du Conseil national de la montagne. Il a été maire de la commune d'Adissan de 2008 à 2017. Il est président de l'association Ville et Métiers d'art et coprésident de l'Association nationale des élus de la vigne et du vin. À l'Assemblée nationale, il copréside le groupe d'étude parlementaire Inondations, risques naturels et calamités agricoles et il est vice-président des groupes d'étude parlementaires Commerce, artisanat et métiers d'art ainsi que Thermalisme.

Trois réunions départementales dans le Puy-de-Dôme

Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM, est allée à la rencontre des élus du Puy-de-Dôme, les 10 et 11 mars. Organisée à son initiative, Emmanuel Correia, maire d'Anzat-le-Luguet et responsable départemental, complétait la délégation de l'ANEM, avec Marie-Annick Fournier, déléguée générale, Dorothée Collet, chargée de mission, ainsi que les représentants de trois partenaires : Medadom, Orange et Camping-car Park.

Jean Savinel, maire d'Arlanc, Chantal Chassang, maire de La Monnerie-le-Montel, et Yannick Tournadre, maire de La Tour d'Auvergne, ont chaleureusement accueilli la délégation de l'ANEM. Chacune de ces réunions a rassemblé une quinzaine d'élus qui ont échangé sur de nombreux sujets : la fermeture des classes et le développement des classes multi-niveaux, la désertification médicale, le déploiement du numérique et le raccordement à la fibre, la forêt, les mobilités, l'urbanisme et l'application de l'objectif Zéro artificialisation nette…

La veille de ces réunions, le président du conseil départemental, Lionel Chauvin, avait reçu Jeanine Dubié pour un échange informel autour des enjeux de la montagne dans le Puy-de-Dôme.

CAMPING-CAR PARK

aires camping-cars

1er réseau européen d'aires d'étape et d'aires de services

VOUS POSSÉDEZ UNE AIRE D'ÉTAPE OU UN CAMPING ?

Aire de Arrens-Marsous (65)

Intégrez le réseau CAMPING-CAR PARK
pour dynamiser votre territoire !

- Gestion globale de votre aire sans régie ni astreinte
- Mise en avant internationale de votre commune
- Recettes complémentaires garanties

CONTACTEZ-NOUS

commercial@campingcarpark.com 02 52 80 20 03

PRO.CAMPINGCARPARK.COM